



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Art. L2121.10 du code Général des Collectivités Territoriales

Le conseil municipal se réunira à la Salle du Conseil Municipal en Mairie, le **mardi 22 septembre 2026, à 18 heures 30**

ORDRE DU JOUR

Session ordinaire

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

- 1 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE
- 2 - ARRET DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 05 JUIN 2026
- 3 - DECISIONS DU MAIRE – PORTER A CONNAISSANCE

INTERCOMMUNALITE

- 4 - OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE EN MATIERE DE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON

VIE LOCALE

- 5 - MODIFICATION N°1 DES MODALITES D'APPLICATION DE LA DELIBERATION N°MA-DEL-2026-022 DU 24 FEVRIER 2026 CONCERNANT LA MISE A DISPOSITION PONCTUELLE D'UN VEHICULE (MINIBUS) AUPRES DES ASSOCIATIONS PUJAUAINES OU ETABLISSEMENTS PUBLICS INTERCOMMUNAUX

FONCTION PUBLIQUE

- 6 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION DE POSTES PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET FILIERE TECHNIQUE (SERVICE AFFAIRES SCOLAIRES-ENTRETIEN)

FINANCES LOCALES

- 7 - ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER NORME COMPTABLE M57
- 8 - INSTITUTION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION (TVLH)

LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE

- 9 - INSTAURATION D'UNE PROCEDURE ADMINISTRATIVE EN CAS DE DEPOTS SAUVAGES

FUNERAIRE

- 10 - REPRISE DE 15 CONCESSIONS FUNERAIRES A L'ETAT D'ABANDON – ANCIEN CIMETIERE COMMUNAL

Fait à Pujaut le 15 septembre 2026
Le Maire, Madame Sandrine SOULIER

